
Programme de Formation

La comptabilité des opérations de banque - Niveau 2

Organisation

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique



Public visé

Collaborateurs de services comptables, consolidateurs

Utilisateurs d'états financiers consolidés des banques : auditeurs, membres des comités d'audit, directions des risques, directions financières, analystes



Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les principes de comptabilisation en normes internationales des opérations de banques
- Référentiel : IFRS 9 (instruments financiers), IFRS 13 (juste valeur), IFRS 16 (contrats de location)
- Présentation des états consolidés.



Description

Dans une banque, la traduction comptable des opérations relève d'un double défi, celui de leur bonne compréhension, puis celle de leur comptabilisation, et ce dans un contexte multi-référentiel, français et international (IFRS). Par ailleurs, la surveillance prudentielle des établissements bancaires, exercée au plan national et européen, repose sur le socle des états financiers. Cette seconde session développera la comptabilisation en normes IFRS.

1. La normalisation comptable internationale

- Cadre conceptuel et principales notions.
- Processus d'adoption européen.
- Format des états de synthèse : DEU, comptes consolidés, reporting FINREP-COREP.
- Mapping entre le plan de comptes PCEC et les agrégats IFRS.
- Architecture des traitements et interprétations spécifiques.

2. Les actifs financiers, classements et évaluation IFRS 13

- Les 4 classes d'actifs financiers d'IFRS 9, cas pratiques.
- Spécificité des titres de capitaux propres.
- Les reclassements possibles.

3. IFRS 9 : dépréciation des actifs financiers

- Définition des 3 niveaux de risque, incidence sur le calcul des pertes attendues.
- Illustration de calculs de PD/LGD.
- Comptabilisation des pertes attendues, annexes comptables spécifiques.
- Comparatif avec l'approche prudentielle.
- Traitements dérogatoires pour le Covid-19.



4. Contrats de location avec IFRS 16

- Périmètre, seuils et exceptions.
- Approche financière (IFRS 16) pour le droit d'utilisation chez les preneurs.
- Comptabilisation chez les bailleurs : leasing financier et opérationnel.

5. Principes de comptabilité des dérivés

- Juste valeur : cas pratiques.
- Introduction aux stratégies de couverture.
- Macro-couverture : gestion du risque de taux, traduction dans les états financiers.
- Illustrations et cas pratiques.

6. Comptabilisation des passifs

- Mode de comptabilisation des dettes.
- Dérivés incorporés.
- Passifs probables et éventuels.

7. Distinction dettes / capitaux propres

- Exposé de l'approche IAS 32 et de ses amendements.
- Illustration d'instruments hybrides, leurs différents impacts sur les états financiers.

8. Synthèse – publication des comptes sociaux des banques

- Présentation détaillée des états financiers consolidés.
- Principales informations en annexe IFRS.

★ **Prérequis**

Principes ou pratiques comptables de base acquis.



Modalités pédagogiques

Formation interactive et pratique : présentation théorique, cas pratiques, quizz, analyses de bonnes pratiques



Moyens et supports pédagogiques

Remise du support pédagogique aux stagiaires



Modalités d'évaluation et de suivi

Un questionnaire préalable ainsi qu'une auto-évaluation d'entrée sont envoyés aux participants en amont de la formation pour mesurer leur niveau de maîtrise et permettre au formateur d'adapter sa pédagogie
Signature d'un émargement par les participants et le formateur afin de justifier l'assiduité de chacun (émargement électronique)

Recueil à l'oral des besoins par le formateur au démarrage de la formation

Echange en fin de formation entre les participants et le formateur pour valider que la formation a bien répondu aux attentes des participants et que les objectifs pédagogiques ont été atteints

Un questionnaire d'évaluation (auto-évaluation sortie de formation) est envoyé aux participants pour mesurer l'acquisition des compétences à l'issue de la formation

Un formulaire de satisfaction est rempli par les participants à l'issue de la formation pour recueillir leurs satisfactions et mesurer la qualité de la formation assurée.

Une attestation est délivrée à l'issue de la formation